

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 7 avril 2014

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le septième jour d'avril deux mille quatorze (2014) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

| | | |
|-----------------|----|----------|
| Gilles D'amours | #1 | présent |
| Rémi Beaulieu | #2 | présent |
| Francine Côté | #3 | absente |
| René Voyer | #4 | présent |
| Bruno Gagnon | #5 | présent |
| Suzanne Rhéaume | #6 | présente |

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Chantale Théberge, secrétaire-trésorière adjointe, rédige le procès-verbal.

2014-04-83.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2014
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Dépôt des états financiers 2013
 - 4.3 Adoption du règlement numéro 70-14 – Rémunération des élus
 - 4.4 Correspondance MAMROT
 - 4.5 Formation : Le comportement éthique
 - 4.6 Demande d'appui Municipalité de St-Éloi – Cours sur le comportement éthique
 - 4.7 Demande de financement 2014-2015 – Société du parc côtier Kiskotuk
 - 4.8 Demandes de commandites – Expo-Génisses
 - 4.9 Demande de commandites - Chevaliers de Colomb
 - 4.10 Demande de commandite – 40^e anniversaire club 50 ans et plus
 - 4.11 Soirée d'intronisation du Club des Ambassadeurs
 - 4.12 Ajustement taxes – 255, rue du Parc
 - 4.13 Avis aux créanciers – Dossier numéro 90807-Québec
 - 4.14 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2014
 - 4.15 Remerciements - Personnel administratif
 - 4.16 Remerciements - Madame Diane Bérubé
 - 4.17 Contrats de travail – Employés municipaux

- 4.18 Présentation du projet cahier spécial relève agricole – Info Dimanche
- 4.19 Mandat présenté aux vérificateurs

- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Rapport du service incendie
 - 5.2 Carte d'identité
 - 5.3 Écusson et décalque

- 6. TRANSPORT
 - 6.1 Contrat de travail – Monsieur Nicolas Beaulieu

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 Commission municipale du Québec
 - 7.2 Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup

- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
 - 8.2 Adoption d'un second projet de règlement no 71-14 – Changements au règlement de zonage no 19-08-2 concernant l'ajout d'un usage à la zone 112-A
 - 8.3 Demande CPTAQ Ferme Réal Bérubé et Fils Inc.
 - 8.4 MRC de Rivière-du-Loup – Règlement no 198-14
 - 8.5 Conditions salariales – Monsieur Vincent Bérubé

- 9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.
 - 9.2 Contrat de travail - Chansonnier St-Jean-Baptiste
 - 9.3 Royal Pyrotechnie
 - 9.4 Soumissions jeux gonflables – St-Jean-Baptiste
 - 9.5 Adhésion 2014-2015 URLS
 - 9.6 Danse – Club des 50 ans et plus
 - 9.7 Contrats de travail Loisirs Kakou Inc – Printemps-été 2014
 - 9.8 Programme Simb@
 - 9.9 Bibliothèque – Offre de services et proposition d'honoraires

- 10. AUTRES DOSSIERS

- 11. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 5 mai 2014

- 12. AFFAIRES NOUVELLES

- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-04-84.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 mars 2014

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le procès-verbal de la session régulière du 10 mars 2014 soit adopté en sa forme et teneur à l'exception de la page no 1414 dont la transcription a été erronée et ne devra pas être tenu compte dans ce procès-verbal.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2014-04-85.4.1 Ratification des déboursés de mars et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 1 au 31 mars 2014 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 168 883.70\$ à même le fonds général et de 32 734.89\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Chantale Théberge, sec. trés. adjointe soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La secrétaire-trésorière adjointe confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

2014-04-86.4.2 Dépôt des états financiers 2013

M. Jean-Philippe Leblanc vérificateur de la firme Samson, Bélair nous transmet les résultats de la vérification pour l'année terminée au 31 décembre 2013.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte les états financiers tels que présentés au 31 décembre 2013 ainsi que les commentaires du vérificateur;

Que le conseil autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer :

- copie des états financiers au 31 décembre 2013
- copie de la lettre « déclarations de la direction »
- copie de la lettre « conditions de la mission de vérification »
- copie des écritures de régularisation.

2014-04-87.4.3 Adoption du règlement no 70-14 – Rémunération des élus

Attendu que la Loi permet aux municipalités de fixer par règlement la rémunération des élus;

Attendu qu'il est opportun d'ajuster les taux minimums de rémunération du maire et des conseillers;

Attendu que ces seuils minimums ont été prévus aux prévisions budgétaires 2014 de la municipalité;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné au cours de la séance tenue par ce conseil le 10 février 2014;

Attendu que le projet de règlement a été déposé lors de la session régulière du 10 mars 2014;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

CE QUI SUIIT :

Article 1 : Pour l'exercice financier 2014, la rémunération des élus municipaux sera majorée de la façon suivante, sur une base annuelle :

| | <u>2013</u> | <u>2014</u> | <u>Différence</u> |
|--|-------------|-------------|-------------------|
| Rémunération maire | 6 595.88\$ | 8 595.88\$ | 2 000.00\$ |
| Allocation de dépenses (maire) | 3 297.84\$ | 4 297.84\$ | 1000.00\$ |
| Rémunération conseiller | 2 198.62\$ | 2 865.28\$ | 666.66\$ |
| Allocation de dépenses (conseiller) | 1 099.30\$ | 1 432.64\$ | 333.34\$ |

Article 2 : Le présent règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année 2014

Article 3 : Les montants mentionnés à l'article 1 seront indexés au pourcentage d'augmentation du coût de la vie à chaque année par résolution du conseil municipal.

Article 4 : La rémunération et l'allocation de dépenses fixées en vertu de l'article 1 seront versés par la municipalité selon les modalités que le conseil détermine par résolution.

Article 5 : Le présent règlement abroge tous autres règlements concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.

Article 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4.4 Correspondance MAMROT

Madame Dominique Jodoin, secrétaire générale pour le MAMROT, accuse réception de notre demande d'autorisation à l'effet que la Municipalité de Cacouna puisse conclure une entente avec le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Fonds pour l'accessibilité.

2014-04-88.4.5 Formation : Le comportement éthique

Considérant l'inscription des nouveaux élus à la formation obligatoire au cours « Le comportement éthique » donné par la FQM;

Considérant qu'un élu a dû reporter sa formation;

Considérant que lors d'un transfert d'inscription à une autre session du calendrier, un montant de 40.00\$ plus taxes est demandé;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte de payer un montant de 40.00\$ plus taxes soit la somme de 45.99\$ à la FQM pour le transfert d'une inscription pour le cours « Le comportement éthique » prévu pour mai 2014.

2014-04-89.4.6 Demande d'appui Municipalité de St-Éloi – Cours sur le comportement éthique

Attendu que toutes les municipalités du Québec doivent tenir des élections à tous les quatre ans;

Attendu que toutes les municipalités du Québec doivent faire suivre aux nouveaux élus, dans les six premiers mois de leur mandat le cours obligatoire sur le comportement éthique en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Attendu que le cours sur le comportement éthique est seulement donné par la FQM au montant d'environ 215\$ + taxes;

Attendu que les municipalités doivent payer les frais de déplacement;

Attendu qu'une année d'élection est très coûteuse pour une municipalité;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Cacouna appuie la Municipalité de Saint-Éloi afin de demander au gouvernement de défrayer au complet, pendant les années d'élections, le tarif concernant le cours sur le comportement éthique;

Que cette résolution soit transmise à monsieur Jean D'Amour, à monsieur François Lapointe, à la MRC de Rivière-du-Loup, à la FQM, à l'ADMQ et au MAMROT pour appui.

2014-04-90.4.7 Demande de financement 2014-2015 – Société du parc côtier Kiskotuk

Renouvellement de l'offre de services de la Corporation Parc Bas-Saint-Laurent à la société du parc côtier Kiskotuk pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Proposition : 20 000.00\$

Contribution MRC 14 000.00\$

Répartition proposée au prorata des retombées économiques directes envisagées pour chacune des parties :

Municipalité de l'Isle-Verte 2 500.00\$

Municipalité de Cacouna 2 500.00\$

Première Nation Malécites 1 000.00\$

Il est proposé par monsieur René Voyer
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer un montant 2 500.00\$ à la Société du parc côtier Kiskotuk pour le financement de la gestion courante de la Société pour l'année 2014-2015 selon la répartition proposée.

2014-04-91.4.8 Demande de commandites – Expo-Génisses

Madame Valérie Bérubé pour l'Expo Génisses 2014, sollicite notre participation financière pour la tenue de la 14^e édition de l'Expo-Génisses des Jeunes Ruraux de l'Isle-Verte.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accorde la somme de 50.00\$ au comité organisateur de l'Expo-Génisses 2014 qui se déroulera le 25 mai 2014 à la ferme Val des Plourde de Rivière-du-Loup.

2014-04-92.4.9 Demande de commandite – Chevaliers de Colomb

Monsieur Réjean Lebel demande une commandite au nom des Chevaliers de Colomb du conseil 12275 des Quatre Clochers, pour leur déjeuner familial qui se tiendra le dimanche 13 avril 2014 à la salle paroissiale de Cacouna.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser une somme de 50.00\$ aux Chevaliers de Colomb du Conseil 12275 des Quatre Clochers, comme commandite pour le déjeuner familial qui se tiendra la 13 avril 2014, à la salle paroissiale de Cacouna.

2014-04-93.4.10 Demande de commandite - 40^e anniversaire Club 50 ans et plus

Madame Maria Dégarie présidente du Club des 50 ans et plus de Cacouna, nous demande une participation financière pour un souper organisé afin de souligner le 40^e anniversaire du club, le 10 mai prochain.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser une somme de 100.00\$ au Club des 50 ans et plus de Cacouna pour leur souper organisé afin de souligner le 40^e anniversaire du club, prévu le 10 mai 2014.

2014-04-94.4.11 Soirée d'intronisation du Club des Ambassadeurs

Invitation à participer à la 26^e présentation de la Soirée d'intronisation du Club des Ambassadeurs de Rivière-du-Loup. Lors de cet événement seront intronisées les personnes qui ont, en 2013, accueilli un congrès ou un événement en notre région.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Ghislaine Daris mairesse à assister à la 26^e soirée d'intronisation du Club des Ambassadeurs qui se tiendra le 7 mai 2014 à Rivière-du-Loup et accepte de défrayer le coût de 40\$, taxes et service inclus.

2014-04-95.4.12 Ajustement taxes – 255, rue du Parc

Considérant la demande des propriétaires du 255, rue du Parc afin d'annuler les taxes de services chargées en 2013 et 2014 pour leur propriété;

Considérant que le propriétaire est pasteur de l'Église Baptiste de Rivière-du-Loup et que sa résidence est exempt de taxes foncières;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à la majorité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna refuse la demande des propriétaires du 255, rue du Parc afin que la propriété soit exempt de taxes de services.

Madame Francine Côté prend son siège.

4.13 Avis aux créanciers – Dossier numéro 90807-Québec

Correspondance reçue de Lemieux Nolet Inc., syndics de faillite et gestionnaires pour un avis aux créanciers, dossier numéro 90807-Québec. La Municipalité de Cacouna faisant partie de la liste des créanciers dans ce dossier, pour un montant de 3 133.20\$.

2014-04-96.4.14 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2014

Considérant que la semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « Prendre pause, ça du bon! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur votre territoire ACSM-filiale du Bas-du-Fleuve pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur René Voyer
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 « Semaine de la santé mentale » dans la Municipalité de Cacouna et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

2014-04-97.4.15 Remerciements personnel administratif

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna remercie madame Isabelle Morin et madame Chantale Théberge pour le travail accompli lors des derniers mois, suite au congé prolongé de la directrice générale.

2014-04-98.4.16 Remerciements madame Diane Bérubé

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna remercie madame Diane Bérubé pour le travail accompli lors de son contrat à la municipalité, suite au congé prolongé de la directrice générale.

2014-04-99.4.17 Contrats de travail - Employés municipaux

Attendu que les contrats des employés municipaux venaient à échéance le 31 décembre 2013;

Attendu que de nouveaux contrats ont été offerts pour une durée de 3 ans;

Attendu que trois employés ont refusé notre offre;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le contrat de ces 3 employés se prolonge aux mêmes conditions qu'avant avec l'ajout de l'IPC et rétroactif au 1er janvier 2014.

2014-04-100.4.18 Présentation du projet cahier spécial relève agricole – Info Dimanche

Considérant l'offre présenté par monsieur Hugues Albert, journaliste chez Info Dimanche dans le projet d'un cahier spécial sur la relève agricole, dans la MRC de Rivière-du-Loup;

Considérant que 2 de ces 20 entreprises sont situées à Cacouna soit : Ferme Réal Bérubé et fils inc. (Valérie Bérubé) et Ferme Les Arpents Verts inc. (Marie-Pier Pelletier);

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de participer au projet d'un cahier spécial sur la relève agricole, pour 1/8 de page à un montant de 295.00\$ plus taxes soit la somme de 339.17\$ taxes comprises afin de souligner le soutien et la fierté de la municipalité envers l'agriculture et la relève.

2014-04-101.4.19 Mandat présenté aux vérificateurs

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à Deloitte S.E.N.C.R.L./ S.R.L. un mandat supplémentaire pour la vérification du point suivant :

- Contrat de travail 2012 employés municipaux vs T4 et relevé 1

Pour un maximum de 3 à 5 heures de travail représentant 500.00\$ à 800.00\$ de coût.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

2014-04-102.5.2 Carte d'identité

Considérant la demande du Service incendie de la Municipalité de Cacouna afin que les membres de la brigade incendie puissent posséder une carte d'identité avec photo;

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de défrayer un coût pouvant aller jusqu'à un montant de 400.00\$ afin que les membres de la brigade incendie puissent posséder une carte d'identité avec photo.

2014-04-103.5.3 Écussons et décalques

Dépôt de deux soumissions pour l'achat d'écussons et de décalques pour la brigade d'incendie de Cacouna.

Broderie Signature :

| | | |
|-------------|-----|---------------------------------|
| Écussons : | 200 | 518.00\$ plus taxes |
| Décalques : | 165 | 431.85\$ plus taxes |
| Total : | | 949.85\$ plus taxes =1 092.09\$ |

Tan-Ex :

| | | |
|-------------|-----|----------------------------------|
| Écussons : | 200 | 470.00\$ plus taxes |
| Décalques : | 165 | 537.75\$ plus taxes |
| Total : | | 1 007.75\$ plus taxes=1 158.66\$ |

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Broderie Signature pour l'achat de 200 écussons et 165 décalques pour un prix de 949.85\$ plus taxes soit la somme de 1 092.09\$ et accepte d'en effectuer le paiement.

6. TRANSPORT

2014-04-104.6.1 Contrat de travail – Monsieur Nicolas Beaulieu

Dépôt au conseil du contrat de travail de monsieur Nicolas Beaulieu, inspecteur municipal adjoint.

Attendu que le conseil municipal a étudié le contrat de travail de monsieur Nicolas Beaulieu;

Attendu que ce contrat a été proposé à la personne intéressée;

Attendu que l'employé a accepté les conditions;

Pour toutes ces raisons,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte le contrat de travail de monsieur Nicolas Beaulieu pour une période de trois ans soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Que le conseil autorise madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec.-trés. à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Cacouna avec l'employé concerné.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Commission municipale du Québec

Madame Céline Lahaie, secrétaire de la Commission municipale du Québec nous informe que la Commission municipale du Québec prend acte que les parties s'entendent sur les redevances pour le lieu d'enfouissement technique.

2014-04-105.7.2 Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup

Monsieur Éric Côté, directeur du service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Rivière-du-Loup, nous propose qu'un employé municipal soit invité à faire partie du comité vigilance de même que le représentant municipal déjà en place.

Il est proposé par monsieur René Voyer
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate madame Madeleine Lévesque dir.gén./sec.-trés. afin de représenter la municipalité au sein du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

2014-04-106.8.2 Adoption d'un second projet de règlement no 71-14 – Changements au règlement de zonage no 19-08-2 concernant l'ajout d'un usage à la zone 112-A.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 71-14

Règlement modifiant le règlement de ZONAGE numéro 19-08-2

- **RELATIVEMENT** à la modification des usages autorisés dans la zone 112-A

ATTENDU que la Municipalité de Cacouna a adopté le règlement de zonage numéro 19-08-2, le 02 mars 2009 et que celui-ci est entré en vigueur le 27 mars 2009;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que la zone 112-A a actuellement une affectation uniquement agricole et d'industrie extractive

ATTENDU que dans le cadre de l'aménagement du parc Kiskotuk une piste de vélo de montagne sera aménagée sur un des terrains de cette zone.

ATTENDU que ces aménagements exigent un usage récréatif extensif, lequel est conforme au schéma d'aménagement de la MRC mais pas à la réglementation municipale.

CONSIDÉRANT que le terrain visé n'est pas propre à l'agriculture et que c'est une bonne façon de redonner du prestige au secteur en périphérie du LET

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents,

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna adopte le second projet de règlement no 71-14 modifiant le règlement de zonage 19-08-2 comme suit :

Ajout à la grille des usages pour la zone 112-A de l'usage récréatif extensif.

2014-04-107.8.3 Demande CPTAQ Ferme Réal Bérubé et Fils Inc.

Considérant la demande de la Ferme Réal Bérubé et Fils Inc. afin de dézoner une partie de terrain;

Considérant que les résidus de terrain présentés ne sont pas cultivables en fonction de leur étroitesse, de la présence d'un fossé et de l'impossibilité d'y manœuvrer de la machinerie moderne, et que cette bande de terrain est voisine d'une zone résidentielle;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que le conseil de la Municipalité appuie la demande de la Ferme Réal Bérubé et Fils Inc. auprès de la CPTAQ.

8.4 MRC de Rivière-du-Loup – Règlement no 198-14

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup nous transmet une résolution adoptant le règlement no 198-14, modifiant le schéma d'aménagement et de développement (agrandissement du périmètre urbanisation de St-Arsène).

2014-04-108.8.5 Conditions salariales – Monsieur Vincent Bérubé

Dépôt au conseil des demandes des conditions salariales de monsieur Vincent Bérubé, inspecteur en bâtiment pour l'année 2014-2015-2016.

- Base de 16 heures/semaine
- Même congé fériés que les autres employés
- 6% de vacances (3 ans à l'emploi de la municipalité)

- Congé de maladie : Banque annuelle de 16 heures payables
- Contribution REER : aucune
- Salaire 2014 : 28.40\$ l'heure (6.1% d'augmentation)
- Salaire 2015 : IPC+1.5%
- Salaire 2016 : IPC+1.5%

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les conditions de travail de monsieur Vincent Bérubé pour l'année 2014-2015-2016 comme suit :

- Base de 16 heures/semaine
- Congés fériés : Le jour de l'An
 - Le lendemain du Jour de l'An
 - Le lundi de Pâques
 - La fête des Patriotes
 - La fête Nationale (24 juin)
 - La Confédération (1^{er} juillet)
 - La fête du Travail
 - L'Action de Grâce
 - La veille de Noël, en après-midi
 - Le jour de Noël
 - Le lendemain de Noël
 - La veille du jour de l'An, en après-midi
- 6% de vacances (3 ans à l'emploi de la municipalité)
- Congé de maladie : Banque annuelle de 16 heures payables
- Contribution REER : aucune
- Salaire 2014 : 28.40\$ l'heure (1.1% IPC + bonification salariale de 5%)
- Salaire 2015 : IPC
- Salaire 2016 : IPC

Le tout rétroactif au 1 janvier 2014.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

2014-04-109.9.2 Contrat de travail – Chansonnier de la St-Jean-Baptiste

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et approuvé à l'unanimité par les membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le contrat de travail de monsieur Bernard April comme chansonnier pour la Fête Nationale le 24 juin 2014, pour un montant de 600.00\$ et accepte d'en faire le paiement.

2014-04-110.9.3 Royal Pyrotechnie – Feux d'artifices St-Jean Baptiste

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la proposition de Royal Pyrotechnie pour l'achat des feux d'artifices qui seront présentés le 24 juin prochain au montant de 1 348.12\$ plus taxes soit la somme de 1 550.00\$ et accepte d'en faire le paiement.

2014-04-111.9.4 Soumissions jeux gonflables – St-Jean-Baptiste

Dépôt de trois soumissions pour la location de 3 jeux gonflables pour l'activité de la St-Jean-Baptiste.

| | |
|-----------------------|---------------------------|
| Amusements Cyclone : | 1 309.57\$ taxes incluses |
| La Capitale en fête : | 1 557.91\$ taxes incluses |
| Proludik Inc. : | 1 618.28\$ taxes incluses |

Il est proposé par monsieur René Voyer
et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission d'Amusements Cyclone pour un montant de 1 309.57\$ taxes incluses pour la location de 3 jeux gonflables, installation et livraison incluses, et accepte d'en effectuer le paiement.

2014-04-112.9.5 Adhésion 2014-2015 URLS

M. Émilien Nadeau président de l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent nous sollicite afin de renouveler notre adhésion pour un coût annuel de 150\$.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 150\$ à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent pour 2014-2015.

2014-04-113.9.6 Danse – Club des 50 ans et plus

Considérant que la danse du mercredi des 50 ans et plus se termine le 9 avril 2014;

Considérant que les bénévoles du club ne veulent plus continuer l'activité étant donné la charge de travail demandée mais que plusieurs personnes aimeraient que l'activité se poursuive;

Considérant que monsieur Michel Gagnon qui s'occupe déjà de la musique lors de l'activité se propose de continuer l'activité en collaboration avec les Loisirs Kakou Inc.;

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que les loisirs offrent la salle paroissiale gratuitement à monsieur Michel Gagnon pour les trois derniers mercredis d'avril soit le 16, le 23 et le 30 avril 2014. Monsieur Gagnon sera responsable de l'activité, soit la musique et la préparation du goûter.

9.7 Contrats de travail Loisirs Kakou Inc – Printemps-été 2014

Ce point est reporté à une date ultérieure.

2014-04-114.9.8 Programme Simb@

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale;

Considérant qu'une subvention équivalente à 50% du coût de ces acquisitions est disponible par le biais d'un programme d'aide financière mis sur pied pour les bibliothèques affiliées par le ministère de la Culture et des Communications;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Cacouna adresse une demande de subvention dans le cadre du Programme Simb@, afin de doter la bibliothèque municipale du matériel informatique requis pour le rafraîchissement de ses équipements ;

Que madame Ghislaine Daris, mairesse ainsi que madame Madeleine Lévesque, dir. gén./sec.-trés. soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna tout document utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, notamment la convention à intervenir avec le CRSBP.

2014-04-115.9.9 Bibliothèque – Offre de services et proposition d'honoraires

Dépôt d'un avenant – Offre de services et proposition d'honoraires pour la conception graphique de l'œil, dans le projet de l'aménagement de la bibliothèque municipale dans la sacristie, par la firme Charron Architecte.

La proposition d'honoraires de cette offre de service en architecture pour le montage de l'œil sans retouche de photo incluse, sera facturée à taux horaire.

| | | | |
|-------------------------|-----------|------------|------------|
| Architecte | 1 heure | 170.65\$/h | 170.65\$ |
| Design concepteur 3d | 21 heures | 67.10\$/h | 1 409.10\$ |
| Tech. Senior | 4 heures | 73.70\$/h | 294.80\$ |
| Adjointe à la direction | 1 heure | 46.25\$/h | 46.25\$ |

Le montant total s'élève à 1 920.80\$ plus taxes soit la somme de 2 208.44\$.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'offre de services et la proposition d'honoraires de Charron architecte et accepte de payer les honoraires pour un total de 2 208.44\$ taxes comprises pour la conception graphique de l'œil dans l'aménagement de la bibliothèque municipale dans la sacristie.

10. AUTRES DOSSIERS

11. INFORMATIONS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-04-116.14 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 21h15 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Chantale Théberge, sec.-trés. adjointe

Ghislaine Daris, mairesse
